

Vendredi 8 mars 2024

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES ET LA RATP LANCENT TROIS NOUVEAUX DISPOSITIFS POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES TRANSPORTS

Après avoir généralisé la descente à la demande sur le réseau bus après 22h et installé les premières « safe place » dans les stations de la RATP, Ile-de-France Mobilités et la RATP ont pris la décision de mettre en place trois nouvelles mesures importantes, pour renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports :

- La possibilité d'effectuer un signalement en ligne en cas d'agression ;
- Le lancement d'une étude concernant des opérations de communication *nudge*, sur le sujet des agressions sexistes et sexuelles ;
- Le déploiement d'une campagne de réassurance dans les dispositifs d'alerte présents sur le réseau francilien.

Ces trois nouvelles mesures viennent compléter les outils déjà déployés tels que le 3117, les bornes d'appel ou encore les caméras de vidéoprotection. Elles réaffirment également la détermination d'Ile-de-France Mobilités, et de la RATP à lutter contre les agressions sexistes et sexuelles dans les transports.

Trois nouvelles mesures pour lutter contre la banalisation des violences sexistes et sexuelles dans les transports

La lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans les transports est un engagement majeur pour Île-de-France Mobilités et la RATP. Ils l'ont d'ailleurs rappelé dernièrement avec la mise en place de la descente à la demande sur l'ensemble du réseau bus à partir de 22h, la création des premières « safe place » dans les stations de la RATP permettant aux victimes de harcèlement d'être accueillies, écoutées et accompagnées dans les démarches à engager, ou encore lors des nombreuses campagnes menées conjointement contre le harcèlement sexuel sur le réseau ces dernières années (2016, 2018 et 2020).

Aujourd'hui, les acteurs du transport en Île-de-France renforcent leur dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec trois nouvelles mesures :

- **La possibilité pour toutes victimes d'agressions sexistes ou sexuelles, d'effectuer un signalement en ligne via un formulaire numérique, accessible dès aujourd'hui sur le site maratp.fr**
 - o Bien que ce signalement en ligne n'aspire pas à se substituer au dépôt de plainte qui reste aujourd'hui le seul outil juridique permettant de stopper les auteurs d'agressions

sexistes et sexuelles, ce formulaire permettra néanmoins aux victimes de se signaler à tout moment, notamment de chez elles, même si elles ne l'ont pas fait immédiatement lorsqu'elles étaient sur le réseau. Cette nouvelle méthode de signalement permettra aux équipes RATP de mieux accompagner les victimes, d'appréhender et traiter les actes de violences sur son réseau. **C'est la posture d'écoute, portée par la RATP depuis des années, qui s'exprime aujourd'hui au travers de ce nouveau dispositif.**

- **Le lancement d'une étude concernant des opérations de communication nudge, ayant pour objectif de mettre en place des dispositifs de dissuasion adressés aux auteurs de violences sexistes et sexuelles**
 - o Cette étude va permettre de réfléchir aux techniques de dissuasion issu du *nudge marketing* permettant de lutter efficacement contre toutes les formes de violences sur les réseaux de transports. Le *nudge marketing* est une stratégie de persuasion, qui consiste à utiliser des incitations pour influencer les comportements des individus. Cette étude à destination des auteurs d'agressions, permettra de faire évoluer les messages passés sur le réseau de transport francilien, tant sur leur forme, que sur leur fond.
- **Une campagne de réassurance dans les dispositifs d'alerte présents sur le réseau francilien, afin que chaque voyageur puisse (re)découvrir l'ensemble des moyens disponibles pour signaler une agression**
 - o Cette campagne part d'un constat simple révélé par une étude interne RATP : seulement 11 % des victimes ont déjà sollicité un agent après avoir vécu une agression sexiste ou sexuelle, alors que 80 % de celles qui ont passé ce cap ont eu le sentiment d'être suffisamment prises en charge, écoutées et comprises. Cette même étude révèle également que les dispositifs de recours sont encore mal connus par les victimes, alors que ces derniers ne cessent de croître sur le réseau. **A travers cette campagne de réassurance, la RATP souhaite ainsi rappeler l'ensemble des moyens mis à la disposition des victimes en cas d'agression** et rappeler dans le même temps leur efficacité, reconnu par ceux et celles qui les ont sollicités.

La lutte contre le harcèlement sexuel dans les transports, une priorité pour la RATP et Île-de-France Mobilités

Le dispositif mis en place par la RATP, avec le soutien Île-de-France Mobilités, afin de lutter contre le harcèlement sexuel inclut notamment :

- **Une présence humaine dense et active de 5 500 agents** présents dans les stations et gares du réseau et mobilisable directement pour alerter les équipes GPSR, composées de 1 000 agents. Elles travaillent étroitement avec la police ferroviaire et permettent ainsi de sécuriser l'ensemble du réseau de transport ;
- **5 000 bornes d'appel, dont 3 000 au Métro et au RER** sont à la disposition de nos voyageurs dans toutes les gares et stations du réseau RATP ;
- **La vidéoprotection**, outil indispensable dans la chaîne de sécurisation et l'aide à la décision. Au total, près de 50 000 caméras sont déployées dans nos matériels roulants, nos quais et nos couloirs ;
- **Un numéro d'alerte, le 3117, commun à la RATP et la SNCF.** Ce numéro est disponible 24h/24 pour signaler toute violence ou acte de harcèlement sur le réseau francilien. Une application dédiée au 3117 est également disponible ;

- **Les marches exploratoires** afin de comprendre l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans nos espaces auprès d'un public cible et d'adapter notre plan d'action ;
- **La descente à la demande sur l'ensemble du réseau bus à partir de 22h ;**
- **La création de safe place sur le réseau RATP.**

Afin de renforcer ses actions et leur efficacité, la RATP a créé, en 2020, une cellule exclusivement dédiée à lutte contre le harcèlement sexuel dans les transports et a nommé **Sandrine Charnoz** en tant que cheffe de projet chargée de la mettre en œuvre, la suivre et l'évaluer.

« La RATP, avec le soutien Île-de-France Mobilités, est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans les transports. Après la mise en place de la descente à la demande sur le réseau bus après 22h et l'installation de commerces labélisés « safe place » nous continuons de renforcer notre dispositif. Nous sommes déterminés à faire du réseau RATP un espace toujours plus sûr et ces trois nouvelles mesures permettront, à terme, de renforcer le sentiment de sécurité sur le réseau RATP pour l'ensemble de nos clients. Elles démontrent l'implication de la RATP au quotidien pour protéger et accompagner nos voyageurs. »

Jean Castex

Président-Directeur général du groupe RATP

Contact presse

Paul Wirbel
07 89 37 30 53

Paul.wirbel@ratp.fr